

COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2018

L'An deux mille dix huit

Le Dix-neuf Janvier, le Conseil Municipal de la commune de Sainte Radegonde-des-Noyers, Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de Mr FROMENT René, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/01/2018

PRESENTS : FROMENT R., ROBIN A., FAUCHER M., SEGUI H., MAROUSSIE G., GROLLEAU D., BOBINEAU P., MASSIOT J., BOURNEL P.

ABSENTS : CHARLE L., ARCHAMBAUD M. (excusés)

Pouvoir de Mr CHARLÉ Laurent à Mr FROMENT R.

Pouvoir de Mme ARCHAMBAUD Monia à Mme ROBIN Annie

Secrétaire de séance : Mr BOBINEAU Patrice

OBJET :

- **Désignation d'un secrétaire de séance**
- **Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 18 Décembre 2017**
- **Décision temps d'activités périscolaires, rentrée scolaire 2018/2019**
- **Renouvellement de contrat CAE**
- **Etat des frais de déplacement d'un agent communal**
- **Contrat Assurance dommages aux biens, contrat 04705443M**
- **Contrat Vendée Territoires, autorisation de signature**
- **Contribution annuelle Eclairage Public, Sydev**
- **Proposition prestations d'analyses, laboratoire de Vendée**
- **Décision du recours gracieux de reconnaissance de l'Etat de catastrophe Naturelle été 2016**
- **Demande de Subvention, Amicale des Sapeurs-Pompiers de Chaillé-les-Marais**
- **Questions diverses**

Précédent compte rendu adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal,

- Vote pour la semaine de 4 jours à l'Ecole Publique de Ste Radegonde-des-Noyers, suppression des temps d'activités périscolaires
- accepte le renouvellement du contrat CAE de Mme HERVÉ Valérie pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} Mars 2018
- accepte le versement d'indemnités kilométriques à Mme MIUS Sylvie, Adjoint technique
- autorise le paiement des cotisations annuelles d'assurance à la société AREAS
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat Vendée Territoire avec le Département
- accepte le paiement de la somme 2 602.70 € pour les travaux de maintenance de l'éclairage public de l'année 2018
- accepte les propositions de prestation du laboratoire de l'environnement et de l'alimentation de la Vendée pour un montant total de 606.06 €
- demande un regroupement des communes non reconnues à l'état de catastrophe naturelle pour la période de Juin à septembre 2016 et demande à l'Association des Maires de Vendée de contester la décision devant le Tribunal Administratif au nom des communes concernées
- décide de verser la somme de 500.00 euros à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers pour l'organisation du Congrès Départemental
- autorise la proposition des Gîtes de France : Promotion pour la location des Gîtes de Pêche, du 30 juin au 14 juillet, lors du passage du Tour de France
- Questions diverses
- Levée de séance : 22 h 35.